



recour ajournement naturalisation

Par **mimicb**, le **25/10/2011** à **13:40**

bonjour,

on vient de recevoir un ajournement de 2 ans por la naturalisation en raison du caractère incomplet de notre insertion professionnel.en effet mon mari à cumulé des cdd et du chômage mais le 7/10/11 il à déposé son contrat de cdi avant la décision du 20/10/11.pour ma part j'ai été licencié abusivement à cause d'un accident du travail en mars 2010,je passe au prud'homme en decembre 2011 reconnue travailleur handicapéeà cause de cet accident,avant cette date j'ai travaillé depuis 1995 et dans cette société depuis 2000.je percois le chômage, des revenue foncier et 2 rentes invalidité une de 10%et l'autre de 30%par decision du tribunal depuis le 13/10/2011

j'ai déposé cette dernière physiquement à la prefecture,je me demande si il s'en sont servie pour motivé leur décision.sans le chômage je percois 1070£ par mois.on n'a pas était convoqué par la police.est ce que dans mon recours je dois rappeler tout cela est ce que cela ne compte pas d'avoir été licencié abusivement de plus j'ais besoin de la nationalité francaise car en 2012 je me suis inscrie dans un formation module métier fonction publique mais je dois avoir la nationnalité francaise pour y accéder,est ce que je dois leur dire?je vous demande de bien vouloir m'aider à faire ce recours.

par avance merci